

besoin d'autres sommes à cette fin, vous le reportez au fonds des éventualités?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: Comment se fait donc la comptabilité? Est-ce le ministère qui retourne l'argent au fonds des éventualités ou le fonds du revenu consolidé? Tient-on une comptabilité?

L'hon. M. Drury: On tient une comptabilité. Ce fonds des éventualités existe en vertu d'une autorisation parlementaire par laquelle le Conseil du Trésor peut retirer du fonds du revenu consolidé un certain montant et l'employer par exemple à l'assistance aux Asiatiques en provenance de l'Ouganda. Lorsque le Parlement siège et autorise un retrait direct du fonds du revenu consolidé en vertu d'un crédit affecté à cette fin, le montant autorisé accordé à l'aide aux Ougandais est approuvé de nouveau. L'autorité de retirer les sommes est accordée à nouveau.

Le président suppléant: Il s'agit donc simplement d'une écriture de comptabilité?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: On a dit à plusieurs occasions qu'il n'y a rien de tel qu'une caisse d'assurance-chômage et qu'il s'agit simplement d'un compte du fonds du revenu consolidé. Comme on l'a dit à plusieurs reprises, il ne s'agit pas précisément d'un fonds. Quelle distinction faut-il faire? Peut-être devrai-je formuler ma question de cette façon: A-t-on l'intention d'intégrer la Commission d'assurance-chômage au ministère et de la sortir de sa situation actuelle plutôt anormale?

L'hon. M. Drury: Je ne crois pas qu'on en ait l'intention. A un moment, il a existé une caisse séparée à partir de laquelle les paiements étaient faits et cette caisse était administrée par la Commission. En vertu des modifications apportées à la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, on a supprimé la caisse séparée administrée par la commission et cette dernière a reçu l'autorisation de retirer à même le fonds du revenu consolidé, par l'intermédiaire du ministre des Finances, une somme d'argent ne dépassant pas 800 millions. Les prestations sont donc versées à même le fonds du revenu consolidé et les contributions données par les employeurs et les employés y sont versées plutôt que dans une caisse séparée possédant sa propre comptabilité.

Le président suppléant: La Commission effectuerait donc deux genres de retraits du fonds du revenu consolidé, tout d'abord les contributions portées au fonds des employeurs et des employés qu'on estime à près de \$715 millions plus les avances s'élevant jusqu'à \$800 millions.

L'hon. M. Drury: Ils peuvent simplement retirer les avances et avoir recours au fonds du revenu consolidé jusqu'à une somme ne dépassant pas \$800 millions. En vertu de la loi actuelle, c'est tout ce que la Commission détient. Pour bien dire, lorsque la Commission reçoit des contributions, ces dernières sont envoyées directement au fonds du revenu consolidé.

Le président suppléant: Et le ministère du Revenu national s'en charge?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: Ce n'est pas ce que j'ai cru et je veux m'en assurer, car on nous a dit que le coût direct des

prestations pour le gouvernement au cours de l'année civile s'était élevé à \$890 millions. Ce montant de \$890 millions représente la part du gouvernement et j'aimerais savoir de quelle façon il est relié à la somme de \$800 millions.

L'hon. M. Drury: M. MacDonald m'a fait signe et problème devrais-je le laisser donner l'explication.

M. B. A. MacDonald, Secrétaire adjoint, Direction des programmes, Conseil du trésor: Monsieur le président, il existe un compte connu sous le nom de compte d'assurance-chômage dans lequel tous les subsides reçus par la Commission d'assurance-chômage sont versés. Ceci comprend les sommes qui lui sont versées par le ministère du Revenu national et les avances reçues du ministre des Finances. Tous les paiements sont effectués à même, y compris le coût de l'administration. Quand le gouvernement aura apporté sa contribution, c'est-à-dire celle de \$890 millions que vous avez mentionnée, qui sera aussi versée dans le fonds, elle pourra être employée à réduire le montant des avances déjà payées.

Le président suppléant: Puisque nous devons produire un rapport, permettez-moi de demander si les chiffres suivants sont à peu près exacts: Au cours de l'année civile 1972, le coût des prestations s'est élevé à près de \$1 milliard 879 millions—je cite les chiffres que vous avez déjà donnés—c'est-à-dire le montant des prestations versées. Ensuite, vous y ajoutez une somme de \$120 millions pour l'administration, pour un total de \$1,999 millions, ce qui revient plus ou moins à la somme de \$2 milliards que vous avez mentionnée.

L'hon. M. Drury: Lorsque vous dites «vous» vous voulez probablement parler du ministre de la Main-d'œuvre.

Le président suppléant: Oui, c'est bien M. Andras qui a donné ces chiffres. Si je comprends bien, ce chiffre de \$1,999 millions représente le coût total des prestations versées au cours de l'année, duquel il faut déduire la part directe et indirecte du gouvernement qui s'est élevée à \$890 millions, et il reste donc une somme de \$1,109 millions. Nous pourrions vérifier ces chiffres plus tard. Si nous soustrayons de cette somme la somme de \$715 millions prévue comme revenu du fonds des contributions des employeurs et des employés, le déficit comptable pour l'année s'élève donc à \$394 millions. Le solde à l'ouverture s'élevait à \$236 millions de telle façon que le déficit réel pour l'année a été de \$158 millions, si on prend pour acquis que le gouvernement paie cette part directe et indirecte. A la fin de l'année, si nous ajoutons à la part du gouvernement la somme de \$158 millions, nous obtenons le chiffre de \$1,148 millions. On autorise alors une avance de \$800 millions et le déficit s'élève à \$248 millions.

Si je comprends bien, en vertu du premier mandat du 5 octobre, vous avez reçu la somme de \$234 millions qui aurait dû vous permettre, à la fin de l'année civile, de connaître un surplus de \$14 millions, c'est-à-dire à peu près ce que vous possédiez le 31 décembre. De fait, vous estimiez que le fonds serait épuisé le 3 janvier. En vertu du deuxième mandat émis le 14 décembre, vous avez reçu le montant de \$220 millions. Vous disposeriez donc d'une somme de \$206 millions qui, d'après les témoignages reçus, sera épuisée le 7 février.

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: Je devrais probablement vérifier ces chiffres avec les hauts fonctionnaires du ministère,